

Cette formation a pour but l'acquisition ou l'approfondissement des connaissances et compétences nécessaires à l'exploitation, en sécurité, de lieux aménagés pour des représentations publiques, dans l'optique d'obtenir un récépissé valide valant licence d'entrepreneur de spectacle vivants\* correspondant au premier groupe (1ère à 4e catégorie)

\* code du travail art. L.7122-3-2°

## SÉCURITÉ DES SPECTACLES POUR LES EXPLOITANTS DE LIEUX AMÉNAGÉS POUR DES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES

### DESRIPTIF DE LA FORMATION

Conforme au décret n°2019-1004 du 27 septembre 2019 relatif à l'agrément des organismes assurant une formation à la sécurité des spectacles.

Formation habilitée par la **cpnef** : **sv**

#### Objectifs de la formation

- Exploiter, en sécurité, des lieux de spectacle aménagés pour les représentations publiques
- Identifier, évaluer, prévenir et gérer les risques inhérents à la nature et à l'activité des lieux de spectacle aménagés pour les représentations publiques

L'ordonnance du 3 juillet 2019 et son décret d'application du 27 septembre 2019 relative à la délivrance d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants, valant licence, rappelle l'obligation faite aux demandeurs d'être formés à la prévention des risques dans les lieux de spectacle, si la structure qu'ils représentent est dépourvue de personnel compétent en la matière. La formation proposée répond à cette obligation d'abord en sensibilisant les participants à la multiplicité et à la complexité des risques liés à la diffusion de spectacle vivant, puis en apportant des informations leur permettant d'exercer leur responsabilité en toute connaissance de cause.

#### Niveau de connaissances préalables et d'expérience requis

Être sur un poste de direction ou d'encadrement en charge de responsabilités techniques et/ou administratives.

#### Moyens techniques / Matériels utilisés

- Ouvrage fourni : «La Sécurité et la sûreté des lieux de spectacles», recueil de textes de référence pour l'obtention de la licence de catégorie 1», édition CNM par Philippe CUVELETTE & Scott DELHAISE-RAMOND.
- Ordinateur portable (à prévoir par le stagiaire ou à réserver au préalable)

#### Encadrement

Formateur expérimenté et spécialisé dans le spectacle vivant.  
Formateurs présents : Patrice Morel, Farid Hireche, ...

#### Moyens pédagogiques

- Exposé, démonstration pratique et études de cas
- Aides visuelles : présentation Power Point, photographies et vidéogrammes
- Aides matérielles : documents administratifs, techniques ou contractuels

### Dates et durée

- du 18 au 22 mars 2024
- du 13 au 17 mai 2024
- du 1er au 5 juillet 2024
- du 2 au 6 décembre 2024

**35 heures, sur 5 jours**

### Public visé

- Toute personne souhaitant procéder à la déclaration d'activité de spectacle vivant (licence 1) correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques.
- Toute autre personne intéressée souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

### Effectif

12 stagiaires maximum

### Lieux et horaires

#### STAFF

7 rue des Petites Industries  
44470 CARQUEFOU

#### STAFF

4 rue de la Métallurgie  
44470 CARQUEFOU

du lundi au vendredi,  
de 9h00 à 12h30  
et de 14h00 à 17h30

### Formation In situ :

Possibilité de réaliser ce stage dans vos locaux, aux dates de votre choix (sous réserve d'un nombre de participants suffisant).

## Contact et renseignements

### Service commercial

commercial@staff.asso.fr  
02 40 25 28 36

### Référent handicap :

accompagnement@staff.asso.fr

# PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

**Rappel : se remémorer la source de la réglementation ainsi que la hiérarchie des règles de droit**

**Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales, inhérentes à cette activité**

- Situer le cadre juridique général
- Identifier et distinguer les différentes responsabilités

**Manager les risques (criticité, SICRANE)**

- Connaître les étapes et les méthodes d'estimation de la gestion des risques
- Connaître et savoir mettre en oeuvre les méthodes de réduction de la criticité des risques

**Connaître la réglementation sur la gestion sonore**

- Définir les niveaux sonores

**Appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des ERP spécifique aux lieux de spectacles**

- Introduction : identifier les principes essentiels de la réglementation
- Identifier et mettre en oeuvre les dispositions générales relatives aux différents types d'ERP
- Identifier les dispositions particulières relatives aux différents types d'ERP
- Avoir connaissance et appliquer les règles d'emploi des effets spéciaux

**Connaître les principales règles du code du travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail**

**Analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes**

- Avoir connaissance et appliquer les règles du droit du travail en matière de sécurité au travail

**Prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public**

- Avoir connaissance et appliquer les règles du droit du travail en matière de sécurité et d'ordre publics

**Prendre en compte les contraintes d'exploitation liées aux éléments structurels fixes, mobiles ou démontables utilisés pour organiser des spectacles et accueillir du public dans des conditions optimales de sécurité**

- Avoir connaissance et appliquer les règles et mises en oeuvre du matériel mobile

## Suivi de l'exécution de la formation

Feuille d'émargement signée par les stagiaires

## Validation des compétences

- Etudes de cas dirigées validant 4 compétences. 60% des critères d'évaluation devront être validés.
- Possibilité de rattrapage partiel ou total en cas de score insuffisant.
- Validation de la formation également conditionnée par la présence du stagiaire à la totalité du stage
- Remise d'un Certificat de Compétences délivré par la CPNEF-SV
- Remise d'une attestation de fin de formation

## Coût et financement de la formation

- Le coût de la formation est de **1250€**
- Possibilité de financement : OPCO (Afdas, ...), France Compétences, Pole Emploi, financement personnel, ...
- Pour les salariés, se renseigner auprès de son employeur

## MEMO

N° Carif : 205635  
Formacode : 45011  
CPF : non éligible  
NSF : 323

cpnef : sv